

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu le Décret n°2018-523 du 26 juin 2018 portant création de la CCI locale de l'Aisne,
- Vu le décret n°2018-524 du 26 juin 2018 portant création de la CCI locale Amiens-Picardie,
- Vu le décret n°2018-525 du 26 juin 2018 portant création de la CCI locale de l'Oise,
- Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2018 fixant les modalités de transfert des biens immobiliers et mobiliers, des contrats, des conventions, des créances, des droits et obligations des chambres de commerce et d'industrie de région Hauts-de-France,
- Vu l'arrêté modificatif et complémentaire à l'arrêté précité, en date du 26 avril 2019,

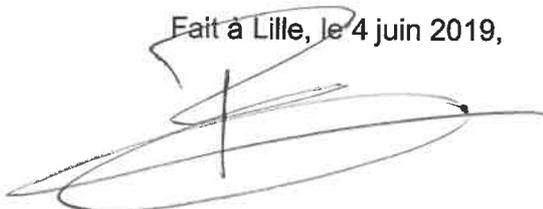
Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Madame Anne MESSIAEN**, Directrice Régionale Juridique, et en cas d'empêchement, à **Madame Emmanuelle LANCE**, Responsable Juridique, à l'effet de signer l'acte de transfert des biens des CCI territoriales d'Amiens-Picardie, de l'Aisne et de l'Oise à la CCI de région Hauts-de-France, ainsi que tout acte modificatif audit acte de transfert.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 4 juin 2019,



Philippe HOURDAIN